

# REGLEMENT DE L'INTERCLUB TERRITORIAL D'HIVER

## SARTHE MAYENNE 2021-2022

**PREAMBULE :** Cette épreuve a pour objectif de qualifier une équipe de club Hommes et une équipe dames n'ayant pas été retenues en Inter club Hiver de la Ligue pour participer à une quadrangulaire. Cette quadrangulaire qualifiera 2 équipes Hommes et 2 équipes Dames pour monter en Ligue.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales publiés par la FFGolf dans le vade-mecum sportif des clubs 2021.

Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.

Le Comité de l'épreuve est la **Commission Sportive du Comité Territorial de Golf Sarthe Mayenne**, qui se réserve le droit si besoin de prendre diverses décisions dans l'intérêt de la compétition.

Lors des rencontres, c'est la **Commission Sportive du terrain sur lequel on joue** qui est le Comité de l'épreuve **par délégation** et qui statue sur les éventuels différends.

**PRINCIPE (avec 6 joueurs Messieurs – 6 joueurs Seniors et 4 joueuses Dames ).**

**Hommes : 3 foursomes sur 9 trous et 6 simples sur 9 trous. Total trous gagnés!**

Chez les hommes, Le Mans Golf Club Sargé étant le seul club n'évoluant pas en Ligue pour 2021/2022 , il sera qualifié pour participer à la quadrangulaire.

Mais un titre d'équipe championne territoriale sera décerné à l'équipe vainqueur.

**Seniors:3 foursomes sur 9 trous et 6 simples sur 9 trous. Total trous gagnés!**

Sans suite régionale.

Un titre d'équipe championne territoriale seniors sera décerné à l'équipe vainqueur .

**Dames:2 foursomes et 4 simples sur 9 trous . Total trous gagnés!**

Un titre d'équipe e championne territoriale sera décerné à l'équipe vainqueur.

Chez les Dames , Le Mans Golf Club Sargé ne pourra pas participer à la quadrangulaire, car évoluant déjà en Ligue pour 2021/2022. L'équipe la mieux classée (hors Le Mans Sargé) sera qualifiée pour participer à la quadrangulaire.

## CALENDRIER DES RENCONTRES

Chez les HOMMES ( Sablé non inscrit)

24H(2) - LAVAL (2) - ARCONNAY(2) - Le Mans Golf Club SARGE (1)

3 journées: L'équipe nommée en 1er reçoit.

J1 le 14/11/2021 **Laval (2)**/ 24H(2)

J2 le 28/11/2021 **24H (2)**/ Sargé(1) et **Arçonnay (2 )**/ Laval (2)

J3 le 12/12/2021 **Laval (2)**/ Sargé (1) et **Arçonnay(2)**/ 24h (2)

J4 le 9/01/2022 **Sargé (1)** / Arçonnay(2)

Chez les DAMES ( Sablé non inscrit)

24H(1) - LAVAL (1) - ARCONNAY(1) - Le Mans Golf Club SARGE (2)

3 journées : L'équipe nommée en 1er reçoit.

J1 le 14/11/2021 **Sargé(2)**/ 24H (1) et **Arçonnay (1)**/Laval (1)

J2 le 28/11/2021 **Laval(1)**/Sargé(2) et **24H (1)**/Arçonnay (1)

J3 le 12/12/2021 **Sargé (2)**/Arçonnay (1) et **24h(1)**/Laval (1)

**Chez Les seniors Hommes ( Arçonnay et Sablé non inscrits).**

Le Mans Sargé -24h-Laval

3 journées

L'équipe nommée en 1er reçoit

J1 le 14/11/2021 **24H** / Sargé

J2 le 28/11/2021 **Sargé** / Laval

J3 le 12/12/2021 **Laval** /24H

## **1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

*Les clubs participants s'engagent à recevoir et organiser les rencontres à domicile sur leur terrain, à ouvrir leurs installations ¾ d'heure avant le premier départ, à transmettre **par mail uniquement** (comite72.golf@gmail.com) la feuille de match numérisée comportant de façon visible le résultat de la rencontre **le soir même** à la Ligue.*

*Les feuilles de match seront publiées sur le site de la ligue à l'issue de chaque tour.*

### LES EQUIPIERS

#### **RAPPEL:**

**Il n'existe plus de notion de "joueurs de base" en Ligue mais un équipier (ère) ne peut pas jouer en territoire s'il(elle) a participé pour le compte d'une journée en Ligue selon le principe que la J2 de Ligue correspond à la J1 du territoire, etc....**

a) Doivent être **membres permanents et licenciés de l'Association Sportive** du Club qu'ils représentent.

b) Le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGOLF avant le début de l'épreuve.

c) Doivent avoir renouvelé leur licence **avant le 4<sup>ème</sup> tour se déroulant en 2022**, disposer d'un certificat médical datant de moins de 12 mois et enregistré par le club ou attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

d) En cas de **changement de club** de licence après le 31 décembre, le joueur peut intégrer l'équipe de son nouveau club à partir du 1er janvier, même s'il a déjà joué pour un autre club avant le 31 décembre.

e) En cas de **transfert de licence** avant le début du championnat, le joueur pourra jouer pour son nouveau club à condition de s'être acquitté de la cotisation à l'A.S. du club et que le Président de l'A.S. du nouveau club adresse à la ligue une attestation stipulant que le joueur est membre de l'AS et renouvellera sa licence dans le club l'année suivante.

### Conditions d'accession en IC Hiver Ligue à l'issue de la quadrangulaire .

Suite à la refonte des divisions effectuée en 2021/2022, il n'y aura pas de conditions sachant que le principe est d'avoir une équipe par club représentée en ligue !

- INDEX PRIS EN COMPTE.

L'index pris en compte est celui figurant dans [xnet.ffgolf.org](http://xnet.ffgolf.org) à la veille de chaque tour.

## 2.1: DROITS D'ENGAGEMENT ET DROITS DE JEU

**Les équipiers devront obligatoirement être inscrits par le capitaine de l'équipe sur l'Extranet au plus tard la veille de chaque tour.**

Chaque capitaine présentera au capitaine adverse sa liste issue de **XNET.FFGOLF.ORG**

Il est de la responsabilité des deux capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du § 1-1 du présent règlement.

Aucune réclamation ne sera recevable après le départ du premier match du jour.

Droit d'inscription par équipe auprès du Comité Territorial de Golf Sarthe- Mayenne :

- 0€

Pour chaque rencontre, le capitaine de chaque club versera un **droit de jeu** au gestionnaire du club recevant la rencontre. Le droit de jeu devra être réglé **avant le départ du premier joueur de l'équipe.**

- Équipe Hommes : 150€
- Équipe Dames : 100 €
- Équipe seniors: 150 €

## **2 : FORFAITS**

Si le forfait intervient moins de 5 jours avant la date fixée par le Comité Territorial Sarthe Mayenne pour la rencontre, cette équipe devra régler au gestionnaire qui reçoit, la moitié des droits de jeu qu'il aurait dû percevoir soit la somme de 75€ pour une rencontre Hommes et Seniors ou 50€ pour une rencontre Dames.

## **3 : CALENDRIER**

Les rencontres se déroulent le dimanche selon un calendrier fixé par la Commission Sportive du Comité Territorial Sarthe Mayenne :

Journée 1: 14/11

Journée 2: 28/11

Journée 3: 12/12

journee 4: 9/01/2022

Quadrangulaire : le .....sur le golf de .....

(date et lieu à définir par les comités 44 -49 -72 - 85)

**Le premier départ est fixé à 10h**, cependant chaque équipe doit se rapprocher du club qui accueille la compétition pour se faire confirmer l'horaire définitif.

## **4 : REUNION DES CAPITAINES**

Pas de réunion des capitaines au sens des règlements fédéraux.

Les capitaines des deux équipes se retrouvent au plus tard 15 minutes avant le premier départ.

- Pour échanger:
- Leurs fiches d'ordre de jeu des doubles et simples.
- Et présenter:
- Les fiches des joueurs disponibles sur l'Extranet.

## **5 : FORME DE JEU**

L'équipe est composée de:

### **pour les Hommes et les Seniors Hommes : 6 joueurs .**

• **3 FOURSOME** sur les 9 premiers trous et **6 SIMPLES** sur les 9 derniers trous pour les **Hommes et les Seniors Hommes.**

### **pour les Dames : 4 joueuses .**

• **2 FOURSOME** sur 9 premiers trous et **4 SIMPLES** sur les 9 derniers trous pour les **Dames.**

Formule Match Play au plus grand nombre de trous gagnés / 9 trous.

Les matchs vont donc jusqu'au trou numéro 9 et 18 quel que soit le score.

**Pour les rencontres en FOURSOME, le capitaine a le libre choix de leur composition.**

Les FOURSOME se jouent selon la fiche d'ordre de jeu remise avant la rencontre.

**Pour les SIMPLES, les joueurs devront être notés sur la feuille de match dans l'ordre de leurs index arrondis. A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.**

**A la fin des FOURSOME, dès que deux joueurs sont prêts les SIMPLES peuvent démarrer.**

**Peu importe l'ordre de jeu décrit sur la feuille de match, mais joueur 1 VS joueur 1 ; joueur 2 VS joueur 2, etc...**

Déroulement:

- 10h00 : Foursome 1
- 10h10 : Foursome 2
- 10h20 : Foursome 3
- 1<sup>er</sup> Match simple : Dès que les **joueurs n°X** des deux équipes **sont prêts.**

**Le vainqueur du match est l'équipe qui aura gagné le plus grand nombre de trous.**

En cas d'égalité sur le nombre de trou gagné par les deux équipes, PLAY OFF (**FOURSOME**) en mort subite.

Les capitaines choisissent un des FOURSOME décrit sur la feuille de match.

-----  
A l'issue de chaque tour de la phase de qualification, un classement général est établi comme suit :

- Victoire : **2 Pts**
- Défaite : **1 Pts**
- Forfait : **0 Pts.**

**Les classements seront publiés sur le site du Comité en début de semaine suivant les dates des rencontres.**

Dans la mesure où les comités départementaux ne peuvent désigner ces nouvelles équipes, la commission sportive de la Ligue se réserve le droit de sélectionner elle-même les équipes entrantes pour le prochain Interclubs d'Hiver.

---

**FOURSOME**

---

| <u>Matches</u> | <u>Horaires</u> | <u>Joueurs équipe A</u> | <u>Scores</u> | <u>Joueurs équipe B</u> |
|----------------|-----------------|-------------------------|---------------|-------------------------|
|----------------|-----------------|-------------------------|---------------|-------------------------|

---

**FOURSOME 1**

|          |            |                 |  |                 |
|----------|------------|-----------------|--|-----------------|
| <u>1</u> | <u>10H</u> | <u>Joueur 1</u> |  | <u>Joueur 1</u> |
|----------|------------|-----------------|--|-----------------|

---

|  |  |                 |  |                 |
|--|--|-----------------|--|-----------------|
|  |  | <u>Joueur 2</u> |  | <u>Joueur 2</u> |
|--|--|-----------------|--|-----------------|

---

**FOURSOME 2**

|          |              |                 |  |                 |
|----------|--------------|-----------------|--|-----------------|
| <u>2</u> | <u>10H10</u> | <u>Joueur 3</u> |  | <u>Joueur 3</u> |
|----------|--------------|-----------------|--|-----------------|

---

|  |  |                 |  |                 |
|--|--|-----------------|--|-----------------|
|  |  | <u>Joueur 4</u> |  | <u>Joueur 4</u> |
|--|--|-----------------|--|-----------------|

---

FOURSOME 3

3

10H20

Joueur 5

Joueur 5

Joueur 6

Joueur 6

**SIMPLES**

Joueur 1

Joueur 1

Joueur 2

Joueur 2

Joueur 3

Joueur 3

Joueur 4

Joueur 4

Joueur 5

Joueur 5

Joueur 6

Joueur 6

---

---

**SCORE FOURSOMES**

---

**SCORE SIMPLES**

---

**SCORE FINAL**

---

**EQUIPE VAINQUEUR**

**Feuille de match type :**

**Rappel: Pour le score de chaque partie, inscrire le nombre de trous gagnés.**

**Pour la Quadrangulaire (règlement édicté par La**

# Ligue de Golf PDL).

**Formule reprenant le format des EPREUVES FEDERALES PAR EQUIPES  
Hommes & Dames.**

Les équipes sont composées de **5 à 9 joueurs** pour les HOMMES et DAMES.

Match play (UP/SQUARE/DOWN) / 18 Trous.

- Les rencontres ne vont pas obligatoirement jusqu'au trou numéro 18.
- **2 FOURSOME** et **5 SIMPLES**.

Pour les rencontres en **FOURSOME**, le capitaine a le libre choix de leur composition.

Pour les **SIMPLES**, les joueurs seront inscrits sur la feuille de match **dans l'ordre de leurs index arrondis**.

A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.

L'ordre de jeu est à respecter : joueur 1 en premier, joueur 2 en deuxième, ...

## Feuille de match Quadrangulaire:

| <b>FOURSOMES Hommes &amp; Dames</b> |                  |        |                  |
|-------------------------------------|------------------|--------|------------------|
| Horaires                            | Joueurs équipe A | Scores | Joueurs équipe B |
| FOURSOME 1                          |                  |        |                  |
| 8H                                  | Joueur 1         |        | Joueur 1         |
|                                     | Joueur 2         |        | Joueur 2         |
| FOURSOME 2                          |                  |        |                  |
| 8H10                                | Joueur 3         |        | Joueur 3         |

Joueur 4

---

Joueur 4

---

---

**SIMPLES Hommes & Dames**

---

**A partir de**  
**13h20**

---

Joueur 1

---

Joueur 1

---

Joueur 2

---

Joueur 2

---

Joueur 3

---

Joueur 3

---

Joueur 4

---

Joueur 4

---

Joueur 5

---

Joueur 5

---

**Déroulement:**

- 8h00: Foursome 1
- 8h10: Foursome 2
- 13h20: 1<sup>er</sup> Match simple
- 13h30: 2<sup>ème</sup> simple

Le vainqueur de la rencontre celui qui aura gagné le plus grand nombre de Matches.

Aucun match ne peut être partagé : les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne son match.

## **6 : COMITE DE L'EPREUVE**

Le Comité de l'épreuve est la Commission Sportive du département d'accueil, qui se réserve le droit de modifier la forme du jeu dans l'intérêt de la compétition

Lors des rencontres, c'est la Commission Sportive du terrain sur lequel on joue qui est le Comité de l'épreuve par délégation et qui statue sur les éventuels différends.

## **7 : DEPARTAGE**

En cas d'égalité à l'issue des rencontres de poules le départage pour le classement final se fera en prenant en compte le nombre total de trous gagnés durant celles-ci.

Si l'égalité persiste, sera pris en compte :

- Le nombre de rencontres gagnées
- Le nombre de matchs gagnés
- Le nombre de matchs perdu

## **8 : INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES**

En cas d'alerte **ORANGE** ou **ROUGE** émise par Météo France la veille de la compétition concernant une journée de championnat, la ligue annule systématiquement les rencontres du département impacté.

Charge aux clubs recevant une épreuve d'informer les équipes et la Ligue de Golf de l'annulation de la rencontre et de son report au **dimanche suivant**.

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

- Report prévisible : Si les prévisions météo ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable pour le jour de la rencontre, **le club qui accueille** demandera son report à la ligue. La rencontre sera **automatiquement reportée au dimanche suivant**. Seule la commission sportive de la ligue peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.

- En cas de permutation de terrain suite à un report, la gratuité des droits de jeu pour l'équipe qui se déplace reste à l'appréciation et sous la seule responsabilité du gestionnaire du club qui reçoit.

- Retard : si les circonstances ne permettent pas de lancer les matchs à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde le premier départ jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer quitte à faire partir ces matchs en "shot gun".

- Si des joueurs estiment que les conditions météo justifient d'interrompre le jeu (Règle 6-8a) ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption le comité estime que le

terrain est de nouveau praticable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.

• Interruption définitive : si à l'heure limite de jeu annoncé par le responsable local, la rencontre n'est pas terminée, cette dernière est annulée et reportée au dimanche suivant sur le même terrain. Seule la ligue peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.

• Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots et/ou oblige à faire jouer la rencontre sur un parcours réduit à 2 x 9 trous ne constitue pas un motif valable de demande de report

Quadrangulaire:

Report prévisible : Si les prévisions météorologiques ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable le jour de la rencontre, la commission sportive de la ligue peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.

## **9 : TROPHEES**

Un trophée récompensera le Club vainqueur de l'Interclub Hiver Territorial chez les Hommes , les Dames et les Seniors (délivrés par le Comité Sarthe Mayenne).

Un trophée récompensera le Club vainqueur de la Quadrangulaire (délivré par la Ligue).

### **Annexe au règlement du championnat interclubs d'hiver du Comité.**

Ces quelques lignes ont pour objet d'aider les clubs qui reçoivent une rencontre interclubs d'hiver à résoudre quelques problèmes liés aux conditions météo particulièrement sensibles cette année.- La rencontre doit se dérouler sur greens normaux non gelés et non sur greens d'hiver.

- Le *Comité* de l'épreuve (la commission sportive du club en relation avec le gestionnaire et l'intendant de terrain) est habilité à modifier le *Tour Conventionnel* (cf. définition dans les règles de golf). Voici quelques exemples de ce qui peut être fait surtout si certaines zones du terrain sont particulièrement humides et grasses et rendent le jeu inéquitable :

**Un trou peut être modifié** afin d'éviter que ne rentre en jeu une zone particulièrement fragile qui provoquerait par exemple la perte d'une balle jouée depuis le départ qui finit plein fairway après une trajectoire classique. On peut ainsi réduire la longueur du trou jusqu'à en faire un par 3. Nous ne recommandons pas de créer plus de 4 par trois supplémentaires.

Au cas par cas, la commission sportive du Comité peut assister les clubs à prendre la décision la plus adaptée aux circonstances.